Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 01 Joumada II 1443
4 Janvier 2022

N° 1

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 2
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... 5
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Homologation de résolutions 9
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 9
Avis aux créanciers..... 13
Convocations
Sociétés anonymes 14
Autres sociétés 15
Divers
Avis au public..... 15

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Déclaration d'augmentation de capital

SOCIETE FARRAH ET COMPAGNIE

Capital social : 3.005.660 TND

Siège social : Z.I Henchir Bouteffeha Lot n°11 Béja 9000

Identifiant Unique : 1626831/S

Montant de l'augmentation du capital social : Un million de dinars

Objet social : extraction d'huiles alimentaires brutes

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13-12-2021 a été déposé à la recette des finances de Béja le 15/12/2021 sous le numéro M055822.

Nombre d'actions souscrites : Cent mille (100.000) actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer la totalité lors de la souscription.

Valeur nominale des actions à émettre : Dix Dinars Tunisiens (10 TND) chacune.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Une déclaration de dépôt de dossier concernant l'augmentation du capital a été enregistrée au Registre National des Entreprises sous le numéro 2021119771.

Montant du capital souscrit : Un Million de Dinars (1.000.000 DT) soit 100.000 actions souscrites par compensation de comptes courant actionnaire et en numéraire.

Nombre d'action souscrites : 45.000 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 Dinars chacune, sans prime d'émission, à souscrire et à libérer par compensation de compte courant associé réservé à l'actionnaire Mounir Farrah, et 55.000 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 Dinars chacune, sans prime d'émission, souscrites et libérées par Essor Fund.

Versement des fonds : Les fonds provenant de la souscription de l'augmentation de capital en numéraire par le biais d'ESSOR FUND représenté par STB MANAGER de 550.000 DT sont versés à la banque ATB, agence Centre urbain nord, en un compte indisponible intitulé «Société Farrah et compagnie en cours d'augmentation de capital» sous le numéro, 01013054119200451519.

2021T01266SANB2

Nomination de Directeur Général Adjoint

SOCIETE SOMAGRI.SA

Capital social : 1 425 000 DT

04 Rue Sophonisbe Notre Dame 1002 Tunis

IU : 0858216E

MF : 858216 ENM 000

Suivant PV du Conseil D'administration réuni le 31 Mai 2021 et enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène - Tunis le 14 juillet 2021 sous le n°21804073, Quittance n°47550, il a été décidé de nommer M. Mohamed Salah Gharbi Directeur Général Adjoint DGA de la Société SOMAGRI et fixation de ses pouvoirs.

Une copie du dit document a été déposée au siège du registre national des entreprises de Tunis le 28 Décembre 2021, sous le n° dossier 2021119524.

2021R03193SANB2

Arab International Lease

Société anonyme

Au capital de 25.000.000 DT

Siège social : 11, rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Identifiant Unique : 0578857 A

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 novembre 2021, enregistré à la recette des finances, rue Ghandi, le 30 novembre 2021 quittance n°77379 enregistrement n°21805083, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises (RNE) le 21 décembre 2021 sous le n° 2021118168, il a été décidé ce qui suit :

La nomination de Madame Salma Elloumi Rekik Président du Conseil d'Administration de la Société Arab International Lease pour la durée de son mandat d'Administrateur et ce à partir du 18 novembre 2021 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire, statuant sur les états financiers de l'exercice 2023.

2021R03198SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital

D'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

Société CARTHAGE EYEWEAR INTERNATIONAL

SA au capital de 1 125.000 dinars

Adresse : Route Mharza Km2, Sfax

M.F : 1407643W/A/M/000

Identifiant unique : 1407643W

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 24 décembre 2021, Quittance n°M007489, Enregistrement n°21506947, il a été décidé une augmentation de capital en numéraires de un million cent soixante-quinze dinars (1 175 000 TND) et ce par :

- L'émission de cent dix-sept mille cinq cent actions (117500 A) nouvelles de dix Dinars Tunisiens (10 TND) chacune nominative à libérer entièrement à la souscription.

- La conversion partielle du compte courant actionnaire «Kais Mokhtar» pour la somme de 19.000 dinars à prélever sur le principal de sa créance et ce contre l'émission de 1900 nouvelles actions de valeur nominale 10 dinars chacune.

A cet effet, il a été décidé la suppression totale du droit préférentiel de souscription par les anciens actionnaires au profit de la société. La souscription de la dite augmentation du capital devrait être exercée par le bénéficiaire après la parution au journal officiel. Elle sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites avant les délais. Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionnée.

L'assemblée ainsi approuve et décide la mise à jour corrélative des statuts pour prendre en considération les résolutions approuvées par l'assemblée. Elle décide aussi de modifier l'article 11 des statuts et ce par la suppression du § 5.

L'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2021 a donné tous pouvoirs à Mr Adam Jabeur, Directeur Général de la société ou son mandataire pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et réglementaires jusqu'à la réalisation définitive de la dite augmentation du capital.

Le P.V de l'AGE précitée relatif au projet de l'augmentation de capital a fait l'objet d'un dépôt provisoire au registre national des entreprises de Sfax le 29/12/2021 sous le n°AC812 n°2021.

2021X01544SANB2

«BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT - SA»

Société anonyme

Capital social : 500.000 Dinars

Siège social : Yasmine Tower, Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Identifiant Unique : 0820193P

Suivant le procès-verbal du 11/01/2019 (enregistré à la recette des finances Al Charguia Tunis le 29/01/2019 sous Qn°M011586 En°19800493).

Suite à la démission de M.Amine Amor de ses fonctions de président du conseil d'administration, le conseil a nommé Mme Myriem Bouazzaoui en qualité de président du conseil d'administration pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur.

Le conseil a nommé M.Lotfi Sehili en qualité de Directeur général et M.Moez Hadidane en qualité de directeur général adjoint de la société pour une durée de trois années avec la fixation de leurs pouvoirs.

Suivant le procès-verbal du 23/9/2019 (enregistré à la recette des finances Al Charguia Tunis le 12/11/2019 sous le Qn°M106484 En°19807475).

M.Moez Hadidane a démissionné de son mandat de directeur général adjoint M.Talel Ayed a été nommé en qualité de second dirigeant.

Suivant une Attestation d'Enregistrement du 10/01/2019 sous n°E2019-018 M. Amine Amor a cédé une action au profit de Mme Myriem Bouazzaoui.

Un exemplaire de chaque P.V et de l'Attestation ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises le 30/11/2020 et publié le 8/12/2020 sous Bulletin n°295 et annonce n°2020114494

2021403182SANB2

«SOCIETE TUNISO-ANDALOUSE DE CIMENT BLANC SA»

Société anonyme

Capital social : 141.000.000 Dinars

Siège social : Angle de la Rue Tanganica et le Passage du Lac Neusiedl - Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0032819N

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9/5/2019 enregistré à la recette des finances Le Lac - Tunis le 7/8/2019 sous le Qn°M080800 En°19705569.

- Adoption des statuts mis à jour.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 13/12/2021 et publié le 14/12/2021 sous Bulletin n°249 et annonce n°2021116562.

2021403183SANB2

«SOTACIB KAIROUAN SA»

Société anonyme

Capital social : 217.480.000 Dinars

Siège social : Angle de la Rue Tanganica et le Passage du Lac Neusiedl - Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1007145F

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9/5/2019 enregistré à la recette des finances Le Lac - Tunis le 8/8/2019 sous le Qn°M081342 En°19705634.

- Adoption des statuts mis à jour.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 13/12/2021 et publié le 14/12/2021 sous Bulletin n°249 et annonce n°2021116556.

2021403184SANB2

Réalisation de l'augmentation de capital

ICAR S.A

Société anonyme

Au capital de 25 800 000 Dinars

Siège social : Rue 8612, Impasse n°4 - Z.I La Charguia - 2035 Tunis

MF : 1092458 Y

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 décembre 2021, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau de Tunis, le 13 décembre 2021, sous le n°21507992, Quittance n°1774, dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis le 14 Décembre 2021 sous le n° AC20211121759, les actionnaires ont décidé d'augmenter le capital social de la société de vingt millions de Dinars (20 000 000) Dinars en numéraire pour le porter de vingt cinq millions huit cent mille Dinars (25 800 000) à Quarante cinq Millions huit cent mille Dinars (45800 000) Dinars.

Il a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 28 décembre 2021 sous le n°20211 19655, deux originaux des documents suivants :

- Le PV de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire

- La déclaration de souscription et de versement,

- La liste des souscripteurs et état des versements.

L'augmentation de capital ayant été réalisée dans son intégralité, l'article six (6) des statuts relatif au capital social, a été modifié en conséquence.

2021403186SANB2

Ratification de la cooptation des administrateurs et nomination de nouveaux administrateurs

ALPHA FORD

MF : 0809338R

Société anonyme

Capital social : 1500.000 dinars

Siège social : Route de Sidi Sâad Borj Ghorbel, 2090 Mornag

I.U : 0809338RSA

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 16 juillet 2021, enregistré à la recette des finances de Boumhel, le 15 novembre 2021, sous le n°21703045 quittance n°M051449, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 28 septembre 2021, quittance n°2021F48593469, il a été décidé, à l'unanimité :

(i) la ratification de la cooptation des administrateurs suivants : la société Ben Jemaa Motors représentée par Monsieur Mohamed Ben Jemaa, la société TUNINVEST FINANCE GROUP représentée par Monsieur Hakim Khelifa, la société PORTIANGA-COMERCIO INTERNACIONAL E PARTICIPAÇÕES représentée par Monsieur Sergio Rebeiro, Monsieur Miguel Ramos et Monsieur Marouene Ben Jemaa et ce, jusqu'à la fin du mandat de leurs prédécesseurs soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice social 2020 ;

(ii) la nomination des nouveaux administrateurs suivants : Monsieur Ahmed Ben Jemaa et Madame Sandra Peneda pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social 2022.

2021403190SANB2

Nomination du Directeur Général

ALPHA FORD

Société anonyme

MF : 0809338R

Capital social : 1.500 000 dinars

Siège social : Route de Sidi Sâad Borj Ghorbel, 2090 Mornag

I.U : 0809338RSA

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 juillet 2021, enregistré à la recette des finances de Boumhel, le 24 septembre 2021, sous le n°21702507 quittance n°M044113, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 28 septembre 2021, quittance n°2021F48593469, il a été décidé, à l'unanimité, la nomination de Monsieur Fayçal Chekir en qualité de Directeur général de la société pour une durée de trois ans.

2021403191SANB2

Société Hichem de Promotion Immobilière SA

Société anonyme

Au capital de 760 000 DT

Siège social : 30 Rue d'Irak 2ème étage B4 CP 1002 Tunis

Identifiant Unique : 745069 M

Par acte de délégation de pouvoir du 23/12/2021 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 23/12/2021 sous le n°21804159 et quittance n°M075520 et le récépissé de dépôt de centre national du registre des entreprises "RNE" n°2021118979 en date du 24/12/2021, le président directeur général de la société Hichem de promotion immobilière Mr Mohamed Charfeddine Guellouz a délégué les pouvoirs suivants à Me Zeineb Mahjoub épouse Guellouz

- La représentation de La société devant toutes les administrations et autorités ainsi que l'accomplissement de toutes les formalités et procédures nécessaires à la marche de la société.

- La négociation et la signature de tous les actes de vente, promesse de vente ou d'hypothèques de tous les biens meubles ou immeubles appartenant à la société.

Ce pouvoir reste valable pour tous les actes signés antérieurement à la présente délégation et produit tous les effets juridiques entre les parties et devant toutes les administrations dont notamment les services de la conservation foncière.

2021403192SANB2

Augmentation du capital

Société PRIMEURS DE MEDITERRANEE «PRIMED»

S.A au capital social de : 10.500.000 dinars

Siège social : Immeuble Amen El Bouhaira - 2ème Etage Rue du Lac Windermere-Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1122280H

En vertu de la décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22/11/2021, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 25/11/2021, sous le n°21507518, quittance n°9671 et de la déclaration de souscription et de versement enregistrés à la recette d'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 29/12/2021 n°21808416 - Quittance n°10823 et la liste des souscripteurs enregistrés à la recette d'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 29/12/2021 - n°21808413 - Quittance n°10820, dont un exemplaire du dossier a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 29/12/2021, le capital social de la société a été porté de cinq Millions Dinars (5.000.000 DT), à dix Millions cinq cent mille Dinars (10.500.000 DT) et ce par la création de (55.000) actions nouvelles de 100 dinars chacune. L'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

2021403199SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Procès-verbal

En vertu d'un procès-verbal daté le 27/02/2020, enregistré à la recette des finances de Djerba le 6/3/2020 reçu n°M024722, enregistrement n°20800968, la totalité des associés de la société ettajouri textile se sont réunis et ont décidé la liquidation de la société et la désignation de Mr Sami Ettajouri comme liquidateur par application de l'article 26 du statut de la société avec tous les pouvoirs pour la vente des biens qui lui appartient.

Le procès-verbal a été déposé au registre national des entreprises le 20/12/2021.

2021R03176SRLB2

YAZAKI TUNISIA SARL

Société à responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 12.000.000 Euros

Nouvelle Zone Industrielle de Aguila II - Route de Tozeur - Gafsa 2100

I.U : 1098077 P

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 1/10/2021 enregistré à la recette des finances Av. Farhat Hached, Gafsa le 1/12/2021 sous n°QM034578 En°21806114.

Les associés décident de révoquer M. Jeroen-Peter DEEN de son mandat de gérant.

Les associés décident de nommer M. Shigeru Usami en qualité de gérant pour une durée de trois (3) années.

Les associés décident de renouveler le mandat de M. Shoji Masunari en sa qualité de gérant pour une durée de trois (3) années

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1098077 P en date du 15/12/2021.

2021403185SRLB2

SOCIETE ASSISTANCE ET MANAGEMENT INTERNATIONAL «SAMI»

(En liquidation)

S.A. au capital de 100.000 dinars

Siège social : Immeuble AL BADR rue du Lac Mâlaren - les Berges du Lac - 1053 - Tunis

RNE : 0952046K

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée extraordinaire du 13/12/2021, enregistré à la recette des finances du Lac - Tunis le même jour sous le n°21709388 quittance n°MO88499, le liquidateur a exposé le rapport et le plan de liquidation.

Dépôt : il a été déposé au Registre national des entreprises le 22/12/2021 sous le n°202111861, un exemplaire dudit procès-verbal et le rapport de liquidation.

2021403200SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Promesse de vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P. enregistré à la recette des finances Raoued M085296, Mr Fakher Briki a promis de vendre à Mr Hichem Ouechteti, la totalité du Fonds de Commerce Identifiant unique 1527085E exploité comme Café, sis à 107 Av. Fethi Zouhir Ennkhilet Ariana. Les oppositions seront adressées à Mr Hichem Ouechteti à son adresse Rue du juge Abderahmen Douar Hicher Manouba, dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

2021T01261FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Menzel Temime le 14/12/2021 Reçu n°M062819 sous le numéro d'enregistrement n°21202272, Monsieur Rami Bedoui Titulaire de CIN n°06437344, a vendu la totalité du fonds de commerce de l'établissement sis à la Rue Rjab Ben Brahim devant place 7 Novembre Menzel Temime anciennement (place de révolution actuellement), matricule fiscal n°1221270H/N/E/901, à usage de tout commerce, à SOCIETE QUINCAILLERIE BEDOUI (société en cours de constitution) représentée par son gérant M Mohamed Rami Bedoui Titulaire de CIN n° 06437344.

Les oppositions au payement du prix de cette vente sont acceptées auprès de l'acheteur à l'adresse de fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

Publier au journal Essahafa du 30/12/2021.

2021T01264FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un juste argument rédigé par huissier notaire Mohamed Al-Masadi, rédigé le 30/11/2021, et enregistré à la recette des finances de Korba le 01/12/2021 Quittance n°M049855. Mme Baya El Abed donne à son fils Yassine Belawaer tout le fonds de commerce exploité Buvette située à la rue Mohamed el Bachir el Kharrez Nabeul.

Toutes les oppositions seront acceptées auprès du donneur Mme Baya El Abed sis à Rue Mohamed El Bachir Karrez Nabeul, dans 20 jours à partir de la date de publication au JORT.

Publié au journal (Le Quotidien) le 29/12/2021.

2021T01265FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances Denden le 27/12/2021 quittance n° M063905 enregistrement n°26203453 Mr Nassim Ben Lazher Saad a cédé à Mr Khalil Ben Nouri Ayadi le fonds de commerce situé à la rue Abou Tamem n°02 Manouba exploité comme station lavage autos.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées chez le vendeur à l'adresse du fonds pendant 20 jours à la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été déposé au journal Essahafa du 31/12/2021.

2021T01267FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances de Tala le 22/12/2021 quittance n°M025653 n° d'enregistrement 21201861 Mr Abdeljalil Ben Mahmoud Anssi a vendu aux Mers Abdelbasset Ben Mohamed Hemdani et Ridha Ben Mohamed Hemdani tout le fonds de commerce exploité pour vente produits agricoles sis à la rue Mohamed Salah Haraketi - Tala.

Les oppositions seront reçues chez le vendeur à son adresse cité l'ancienne khazna Tala dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au JORT.

Cet avis a été déposé au journal Essabah du 31/12/2021.

2021T01268FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Rue Habib Thameur en date du 27/12/2021 quittance n°M58017 enregistrement n°21203235 Mr Mohamed Ali Ben Habib Zenati a vendu à Mr Mootez Ben Habib Zenati tous le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destinés pour vente de fournitures de robes mariées et vente d'accessoires situé à la rue Dabbaghine n°17 rez-de-chaussée local n°03.

Toute opposition devra se faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Essahafa du 31/12/2021.

2021T01269FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé dont la légalisation de signature est faite auprès de la municipalité de Kelibia le 10 décembre 2021 et enregistré à la recette des finances de Kelibia le 14 décembre 2021 quittance n°M061542 enregistrement n°21202969

Monsieur Gara Maaouia demeurent à Cité Ezouhour Kélibia a vendu à Monsieur Benlmaki Mohamed demeurent à Tazighrane Orientale El Haouaria la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels exploité au local sis à cité du stade av de l'environnement Kelibia consistant en un café de première catégorie loué de son propriétaire Mr Gara Maaouia.

Les éventuelles appositions doivent se faire entre les mains de l'acquéreur de fonds de commerce dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de l'apparition du présent avis au J.O.R.T

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 30/12/2021.

2021R03175FCCC2

Renonciation à un fonds de commerce

Suivant ASSP rédigé par Maître Badreddine Mansouri, Avocat, enregistré à la recette des finances Hammam-Lif le 17/11/2021 quittance n°M048109 sous le numéro 21102257, Mr Adnen Ben Farhat titulaire de la C.I.N n° 00233751 a renoncé au profit de Mme Olfa Haddad ép Ben Farhat titulaire de la C.I.N n°05184644, à l'ensemble des éléments corporels et incorporels du fonds de commerce "Café Rossignoles" exploité dans le local sis à l'avenue Hédi Chaker Hammam-lif Ben Arous pour l'exercice de l'activité café et restaurant.

Les oppositions doivent être faites entre les mains du vendeur à l'adresse du "Café Rossignoles" dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 24/11/2021.

2021R03182FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié de donation rédigé par les notaires Soltani Farouk et chichi Najib en date du 11/12/2021 enregistré à la recette des finances de Jendouba le 15/12/2021 registre n°55/100 quittance n°M074412 Mr Moeiz Ben Mohamed Ben Bachir Zagdoudi CIN n°02567953 a fait une donation à son fils Mahmoud né le 28/11/2016 et à sa fille MOLKA née le 11/9/2015 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme restaurant sis à rue Hédi Chaker Jendouba.

Les oppositions auront lieu entre les mains des bénéficiaires de la donation à l'adresse du fonds de commerce indiqué ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

La dite annonce a été publiée au journal Echourouk du 30/12/2021.

2021R03183FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente rédigé par Maître Yahyaoui Walid (Matricule Fiscal 1136695/B) en date du 17/11/2021 et enregistré à la recette des finances de Ghardimaou le 3/12/2021 sous le numéro 21201476, Mr Mehrez Ben Ali Ben Mohamed Hmaidi titulaire de CIN 07835829 résidant à Douar Alhmaidia Almalgua Jendouba en nom de la société «El Ikoua Hmaidi : société à responsabilité limitée immatriculée au registre national des entreprises ayant l'identifiant unique 1677354Q personnalisée par Mr Ramzi Ben Ali Hmaidi en vertu d'une procuration spéciale signée au Consulat Général de la République Tunisienne à Milano sous numéro 5070/2021 en date du 11 septembre 2021 et sous pièce d'identité numéro H479845 a vendu à Mme Salma Bent Ali Herzi titulaire de CIN 12364796 résidente à Jendouba la totalité du fonds de commerce pour exercice d'activité «Pâtisserie et de la vente du pains spéciaux» situé à la rue de l'Environnement Oued Mliz Jendouba.

Une copie du contrat sera mise à la disposition des tiers à l'adresse du fonds de commerce.

Les oppositions doivent être effectuées à l'adresse du fonds de commerce situé à la rue de l'environnement Oued Mliz Jendouba dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et Le Quotidien le 16/12/2021.

2021R03186FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 9/9/2021, enregistré à la recette des finances de Midoun le 3/11/2021,

quittance n°M053954, enregistrement n°21203738, la société Mediacom, SARL, domiciliée à l'avenue Ali Balahwan Midoun Djerba, représentée par son gérant Anwar Ben Amara a vendu à Chadli Trabilsi, domicilié à Sidouikch Midoun Djerba, le fonds de commerce destiné à la vente de portable et ses accessoires. Les oppositions sont recevables auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce et cela dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 4/12/2021 au journal quotidien Achourouk.

2021R03187FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 13/12/2021, enregistré à la recette des finances de Midoun le 16/12/2021, quittance n°M061232, enregistrement n°21204415; Slimen Rakrouki a vendu à Sonia Ben Omran, les deux domiciliés à Midoun Djerba, le fonds de commerce de blanchisserie et teinture, sis au centre commercial Mall Midoun Djerba. Les oppositions sont recevables auprès de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce et cela dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 25/12/2021 au journal quotidien Achourouk.

2021R03188FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances de Hammam-Lif le 24 décembre 2021 sous le numéro 21202563 quittance n°M05299 Mr Ahmed Ben Mhenni Ben Ghorbel a cédé à Mr Mohammed Amine Kamoun la totalité du fonds de commerce lui appartenant à usage de pharmacie sis à 5 rue Habib Bourguiba Hammam-Lif.

Les oppositions doivent être formulées dans les 20 jours suivant la parution du présent avis au local où se trouve le fonds de commerce et ce conformément au disposition de l'article 191 du code de commerce.

Cet avis est paru aux journaux Echourouk et le Quotidien du jeudi 25 décembre 2021.

2021R03190FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé rédigé et légalisé le 14/12/2021 et enregistré à la recette des finances à Tatawine le 15/12/2021 quittance numéro M78385 Mr Frea Hayder demeurant à Zarzis a vendu à Mr Souhail Elazher la totalité du fonds de commerce «PHARMACIE DU SUD» sise à Avenue Habib Bourguiba Tatawine.

Les oppositions seront acceptées dans les 20 jours à compter de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne auprès de l'acheteur dans son adresse indiquée ci-dessus.

Les oppositions hors délais ne seront pas acceptées.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le jeudi 23 décembre 2021.

2021R03194FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé rédigé et légalisé le 14/12/2021 et enregistré à la recette des finances à Zarzis le 14/12/2021 quittance numéro M098737 Mr Boubtane Mostfa a vendu à Mr Frea Hayder demeurant à Zarzis la totalité du fonds de commerce "PHARMACIE BOUBTANE" sise à Avenue Farhat Hached Zarzis.

Les oppositions seront acceptées dans les 20 jours à compter de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne auprès de l'acheteur dans son adresse indiquée ci-dessus.

Les oppositions hors délais ne seront pas acceptées.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le jeudi 23 décembre 2021.

2021R03195FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par le contrat de donation par les notaires Alaasad Bsissa et son assesseur daté du 24/10/2021 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 12/11/2021 reçu M091228 Mr Ali Ben Ammar Mahdaoui a donné à Mr Salem Ben Ali Mahdaoui et Mr Fathi Ben Salem Mahdaoui la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité à la vente de fruits secs situé à Swihel Zarzis 4170 son registre de commerce A20261312021 et son identifiant unique 02617905.

Les éventuelles oppositions devront être faites dans les vingt jours à compter de la publication de cet avis au J.O.R.T à l'adresse du fonds de commerce.

L'annonce a été publiée dans les deux journaux Alchourouk et Le Quotidien le 8/12/2021.

2021R03196FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Cabinet d'Avocats ATIG

Matricule Fiscal : MA703506G000

En vertu d'un acte, enregistré à la recette des finances la Marsa le 20/12/2021 reçu n°M107024 enregistrement n°21207454. La Société le Panier Vert inscrite au registre national des entreprises sous le n°1518394 P représentée par son gérant M. Taeib Triki a vendu à Mme Lamia Haddawi épouse Sammari le fonds de commerce sis à l'angle du boulevard de l'environnement Gammart et la rue Khaled Ibn Al Walid à usage tout commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions sont admises auprès du Cabinet ATIG d'Avocats représentée par Me Hedia Atig Avocat à la cour, au 7 Rue Djbel Lakdhar Bab Saadoun Tunis, dans un délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Passé ce délai, toutes les oppositions seront considérées nulles.

Le présent avis a été publié au journal Le Temps et Assabah le 30/12/2021.

2021R03199FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 23/11/2021 enregistré à la recette des finances rue eljazira le 02/12/2021 quittance n°M067960 sous le n°21203396 rédigé par Maître Mokbel Chebbi Avocat à Tunis.

Mlle Nermine Ben Koussa demeurant à rue Skhira n°68 Ezahra gouvernorat Ben Arous a vendu à Mme Khaola Bouganmi Epouse Ramzi Chebbi le fonds de commerce exploité à la vente de produits pharmaceutique sis au rez-de-chaussée bloc A résidence khalifa 1 avenue el jamhouria el Madina el jadida 3 gouvernorat Ben Arous.

Les oppositions seront reçues au domicile de la vendeuse à son adresse à rue skhira n°68 Ezahra jusqu'à l'expiration d'un délai de vingt jours après publication de cette annonce au journal officiel.

La publication a été effectuée au journal quotidien «Alchourouk» le 23/12/2021.

2021R03200FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP rédige par Maître Lajnef Habib l'avocat à Mahdia et enregistré à la recette des finances de Souassi le 13/12/2021 sous n° de quittance M047990 Mr Mourad Mansouri a vendu et cèdé à Mr Nizar El Haj El Mabrouk la totalité d'un fonds de commerce destiné au commerce de téléphone mobile et accessoire sise à l'avenue Habib Bourguiba Souassi Mahdia avec ses éléments corporels et incorporels. Une annonce de cette vente est publiée au journal (Echourouk) sous n°11066.

Les oppositions se font au local concerné dans un délai de 20 jours dès l'apparition de cette annonce au JORT.

2021S01457FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances à Ksar Hellal le 24/12/2021 sous n°21202253, quittance n°M062879; Mr Imed Msali, titulaire de la CIN n°04162967, a vendu et cédé à la société Houssem Aouem Optic, SCC, (I. Unique : 1746239Z) représentée par Mr Houssem Aouem, titulaire de la CIN n°09392756, la totalité du fonds de commerce du local destiné location et vente costumes de mariage (I. Unique : 414623B) avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Avenue Habib Bourguiba Imm. Salah Mama 5070 Ksar Helal Monastir. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 30/12/2021.

2021S01458FCCC2

Contrat de vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente en date du 22/11/2021 enregistré à la recette des finances de Bkalta le 14/12/2021, sous quittance n°M014964, n° d'enregistrement 21200910. Mr Zied Ben Saad demeurant à rue Tarek Ibnou Zied Bkalta a cédé à Sté Firdaws de Commerce Divers, SARL, dont le siège demeurant à route Sidi Bannour, Moknine, la totalité du fonds de commerce sis à la rue de Tabsus exploité entant que local pour vente des produits alimentaires et fruits secs.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur et seront recevable à son adresse et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 16/12/2021.

2021S01459FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 24 octobre 2021, enregistré à la recette des finances Diar El Wafa Sfax le 22 décembre 2021, sous le n°2126364 selon quittance n°87056, la société SGM+, son Identifiant unique est 1467141K, SUARL dont le siège est à rue Houcine Bouzayane n°12 et 14 Sfax, a vendu tout le fonds de commerce consistant en un magasin de commerce situé à l'avenue Houcine Bouzayane n°14 avec tous ses éléments corporels et incorporels à la société SGM SARL dont le siège est à route El Ain km 0,5 Avenue Yarmouk Sfax, son Identifiant unique est 1364829, moyennant 5000 dinars (5 000 DT).

Les oppositions seront notifiées dans un délai de 20 jours au cabinet du Maître Abdelwaheb Ketata sis à l'avenue Farhat Hached n°13 Sfax, à compter de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Le présent avis est paru dans le journal Essahafa le 25 décembre 2021.

2021X01545FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 27/12/2021 enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 28/12/2021 sous le n°21204102 Quittance M089220 Monsieur Omar Feki. Commerçant son identifient Unique 0995684W demeurant route Sidi Mansour km 10 Sfax, a vendu à la SOCIETE BEST BUY TUNISIE son Identifient Unique 1644210V demeurant Angle rue 5 août et rue des Martyrs immeuble Carrefour Sfax, la Totalité du fonds de commerce exploité à la Vente de Matériel Informatique Le local sis Avenue Bagdad n°10 bis Sfax.

Les oppositions doivent avoir lieu dans les vingt (20) jours qui suivent la date de publication du présent avis au journal officiel entre les mains de SOCIETE BEST BUY TUNISIE demeurant Angle rue 5 Août et rue des Martyrs immeuble Carrefour Sfax.

Le présent avis a été publié au journal quotidien 'Le Quotidien' du 31/12/2021.

2021X01547FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé, rédigé par Maître Hamadi Jaza avocat à la cour de cassation, et enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 24/11/2021, quittance 69497, N°21203740, La Société RADIOPHONIQUE ZITOUNA, SARL, UI N°1006899P, a vendu, à l'ETABLISSEMENT DE LA RADIO TUNISIENNE, UI N°1023582S dont le siège social est à 71 Avenue La Liberté, Tunis, le fonds de commerce

sis à 61 Avenue Habib Bourguiba, Carthage, Tunis, ayant pour objet le service de diffusion radiophonique, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées dans 20 jours après la parution de cet avis au JORT et ce au siège social de l'ETABLISSEMENT DE LA RADIO TUNISIENNE, sis à 71 Avenue La Liberté, Tunis. Cette annonce a été publiée aux journaux Assabah, le Temps le 29/12/2021.

2021403193FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé de vente en date du 5 et 24 Août 2021 enregistré à la recette des finances de Gafsa le 3/11/2021 sous quittance M0028996 n° d'enregistrement 21201313.

Mme Faten Gouader a cédé à Mme Monia Ghrib la totalité du fonds de commerce sis à Erragouba Ksar Gafsa exploité entant que local de pâtisserie.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteuse et seront recevables à l'adresse du fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au jort. Cette annonce a été publiée au journal Alchourouk le 5/11/2021.

2021403196FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente enregistré à rue Nemsa le 23/10/2021 sous le n°21203829, Q 58695, Mr Abdelkader Kramti demeurant au 2 rue Sidi Abdeslam Sidi Hessine Tunis, a vendu à Mr Alaa Eddine Mrabaa demeurant au 14 rue Hédi Jouini Bardo Tunis, la totalité du fonds de commerce (friperie) sis au 7 rue Omar Ben el Khatab, avec tous ses éléments, au prix de vingt Dinars (20.000,000 dinars).

Les oppositions sont acceptées à l'adresse de la bénéficiaire Bardo Tunis, pendant la période légale.

Ce texte a été publié aux deux journaux Echourouk et le Quotidien du 31/12/2021.

2021403202FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 15/12/2021 enregistré à la recette des finances de Hammamet le même jour sous le n°21305665 reçu n°M114309 la Sté LA FIRMA PLUS (RNE et MF 1493102B) représentée par son gérant Mr Hamadi Jazi c.i.n n°063150098 a loué l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis à l'avenue El Tahrir Hammamet dans le commerce des volailles en détails et des épices à la STE 2H NSIR (RNE et MF 1723523B) représentée par son gérant Haithem Nsir cin n°09843519 pour la durée de cinq ans renouvelable du 01/01/2022 au 31/12/2027. Un extrait de la location a été publié au journaux quotidiens "La Presse et El Sahafa du 21/12/2021".

2021403187FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Par acte sous seing privé en date du 13/11/2020 enregistré à la recette des finances de Mourouj I Ben Arous en date du 14/12/2021, sous le n°21305039 quittance n°M065788 Madame Manel Bent Mohamed Ben Ahmed Masoud loue à madame Thouraya Bent Hssen Ben Abdellah Jebali, un fonds de commerce gérance libre situé à 22 Ave Martyrs Mourouj 3 Ben Arous, pour exploiter l'activité de coiffure et beauté. Toute opposition devra être déposée chez Maître El Trifi Fathi sis à Chouchet Radés Ben Arous dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 29/12/2021.

2021403188FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P. enregistré à la recette des finances Rue Nemsa Tunis en date du 23 décembre 2021 sous le n° d'enregistrement 21305464 quittance M079996.

Monsieur Mohamed Ben Mohamed Ben Hammouda Bouaziz a loué le fonds de commerce destiné pour la vente des produits d'alimentation sis à la rue bouhairet hourane appt Amwaj du Lac, à la société PABLOS SHOP MARKET représentée par son gérant Monsieur Ahmed Jdidi.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au jort.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 31 décembre 2021.

2021403194FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Homologation de résolutions

Avis

Suivant le procès-verbal du syndic résidence Amel enregistré à la recette des finances Ettadhamen le 28/12/2021 reçu n°079732 et enregistré sous le n°21705458 désignation de Jamal Chaari membre du syndic trésorier.

2021403198APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques d'un fonds de commerce

Etude Maître Nabil Fakhfakh

Huissier Notaire

9 Rue de l'Autriche 2ème étage Belvédère 1002 Tunis

Tel : 71.784.308

MF : 796461 Y/A/P/000

1- Le poursuivant : Mr Zied Ben Oma, son lieu de contact dans le bureau de

son avocate, Mme Fatima Ben Said, situé dans l'immeuble Pasha Center au quatrième étage, rue Khair El-Din Pasha, Tunis.

2- Partie saisie : 1/ Mr Faical Ben Abdallah Al-Habbazi, son lieu de contact est dans le bureau de son avocat, Me Adel Omar, situé rue Paris, numéro 50 Tunis

-2/ au siège de son activité commerciale situé à la rue Farhat Hached, n°74, Karam, Ouest- Tunis.

3- Huissier notaire poursuivant : Maître Nabil Fakhfakh 9 Rue d'Autriche 2ème étage Belvédère 1002 Tunis.

4- Titre exécutoire : Conformément à la version exécutive de la décision d'appel civile rendue par la cour d'appel de Tunis le 10/9/2020 dans l'affaire n°47460.

5- Le montant de la dette en principal: Douze mille dinars (12.000.000 d), hors surplus légal et hors frais qui sont fixés lors du remboursement définitif

6- La désignation du Fonds de commerce : Locale de vente de Viande rue Farhat Hached, n°74, Karam, Ouest - Tunis.

7- Superficie utile du local : 16.80 m².

8- Les élément morale du fonds de commerce : le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, le droit au renouvellement du bail...

9- Les éléments matériels : Constitués par les matériels et des équipements nécessaires à l'exploitation de l'activité et détaillés comme suit :

Changeur d'argent - Table à découper la viande - Réfrigérateur modèle Inox Longe ronde en bois - Balance automatique - Chambre froide à viande - Petite TV type Maxwell - Hachoir à viande électrique - Ventilateur électrique - Volant et bouteille de gaz.

10- La mise à prix : Fixée à la somme de vingt-cinq mille sept cent dix dinars (25.710.000 d) selon l'expertise établie par l'expert judiciaire Mohamed Sassi.

11- Date, heure et lieu de l'adjudication : Mardi vingt-cinq janvier deux mille vingt deux (25/01/2022) à 10H30 à l'adresse du fonds de commerce rue Farhat Hached, n°74, Karam, Ouest - Tunis.

12- La visite du fonds de commerce : Les jours 22-23-24 janvier 2022 de 10H à 16H.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner, le jour de la vente et entre les mains de l'huissier notaire poursuivant, le montant représentant 10% de la mise à prix soit 23.139.000 DTN en espèce ou par chèque certifié.

2021T01270VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Salah Fakhfakh

Liquidateur du bureau du maître Mohamed Rekik

Avocat prés de la cour de cassation

29 rue de l'Indépendance résidence Meriem 3ème étage bureau 312 Ariana

Tel : 71723999

Fax : 71171863

M.F : 505183D

Il sera procédé le vingt sept Janvier l'an deux mille vingt deux (27/01/2022) à neuf heures du matin et suivants par devant la chambre des criées prés du tribunal de première instance de Ben Arous au palais de justice sis à Chouchet Radés Ben Arous ci-dessous désignée sous les conditions ci-après :

Partie poursuivante : La Tunisian Saudi Bank - (ex : la STUSID Bank), S.A dont le siège social est à Tunis 32 rue Hédi Karay Tunis inscrite au registre de commerce sous le n°B16641997, (MF : 013026E) représentée par son représentant légal, élisant domicile au bureau de son avocat maître Salah Fakhfakh en tant que liquidateur du bureau du Maître Mohamed Rekik, Avocat prés la cour de cassation, domicilié au 29 rue de l'indépendance résidence Meriem 3ème étage bureau 312 Ariana.

L'avocat poursuivant : Maître Salah Fakhfakh en tant que liquidateur du bureau du maître Mohamed Rekik, Avocat prés la cour de cassation, domicilié au 29 rue de l'indépendance résidence Meriem 3ème étage bureau 312 Ariana.

Partie poursuivie : 1- Fathi Ben Boubaker el Bouzidi (Entreprise Mezyena) domicilié au 40 galerie d'or Palmarium Avenue Habib Bourguiba Tunis et au 06 rue 42484 (Ahmed Ben Fekih) cité Ben Younes el Agba Tunis. (débiteur principal).

2- Béchir Ben Amor Mozzita domicilié au 20 bis rue 3061 cité Hlel, Tunis (caution réelle).

Immeuble à vendre : Immeuble dénommé «Dar El Hana» objet du titre foncier 25690 Ben Arous d'une superficie de 291 m² divisé en 291 parts à vocation d'habitation situé au 42 rue azerbaidjan Al Mourouj quatre Ben Arous composé d'un rez-de-chaussée et deux étages et un Studio à droite de l'entrée ; un rez-de-chaussée d'une superficie de 106 m² composé d'une salle d'accueil, une chambre, une cuisine, une salle de bain, un escalier intérieur qui mène au premier étage.

- un premier étage d'une superficie de 106 m² composé de quatre chambres, une salle de bain, une cuisine et une terrasse.

- un deuxième étage partiel d'une superficie de 32 m² sur lequel est édifié une chambre.

- un studio d'une superficie de 27 m² qui se situe à droite de l'entrée et qui est composé d'une chambre, une salle de bain et une cuisine.

Mise à prix : trois cent soixante treize mille et six cent trente huit dinars et 767 millimes (373.638,767) majoré des frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu à la chambre des criées prés du tribunal de première instance de Ben Arous au palais de justice sis à Chouchet Radés Ben Arous le vingt sept janvier l'an deux mille vingt deux (27/01/2022) à neuf heures du matin et suivants.

Conditions de visite de l'immeuble : Il est permis de visiter les lieux tous les jours de la semaine. Et pour de plus amples renseignements, s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous où un cahier des charges a été déposé ou à l'Etude de Maître Salah Fakhfakh, en tant que liquidateur du bureau du Maître Mohamed Rekik, Avocat prés la cour de cassation.

Pour pouvoir participer aux enchères le 1/3 de la mise à prix doit être consigné à la caisse des dépôts et des consignations ou un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir l'autorisation des autorités concernées.

2021R03179VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Salah Fakhfakh

Liquidateur du bureau du maître Mohamed Rekik

Avocat prés de la cour de cassation

29 rue de l'Indépendance résidence Meriem 3ème étage bureau 312 Ariana

Tel : 71 723 999

Fax : 71 171 863

M.F : 505183D

Il sera procédé le vingt cinq Janvier l'an deux mille vingt deux (25/01/2022) à neuf heures du matin et suivants par devant la chambre des criées prés du Tribunal de Première Instance de Tunis au palais de justice sis à Beb Bnet Tunis ci-dessous désignée sous les conditions ci-après :

Partie poursuivante : La Tunisian Saudi Bank - (ex : la STUSID Bank), S.A dont le siège social est à Tunis 32 rue Hédi Karray Tunis inscrite au registre de commerce sous le n°B16641997, (MF : 013026E) représentée par son représentant légal, élisant domicile au bureau de son avocat maître Salah Fakhfakh en tant que liquidateur du bureau du maître Mohamed Rekik, Avocat prés la cour de cassation, domicilié au 29 rue de l'indépendance résidence Meriem 3ème étage bureau 312 Ariana.

L'avocat poursuivant : Maître Salah Fakhfakh en tant que liquidateur du bureau du maître Mohamed Rekik, Avocat prés la cour de cassation, domicilié au 29 rue de l'indépendance résidence Meriem 3ème étage bureau 312 Ariana.

Partie poursuivie : Lasaad Ben M'Barek Rouissi domicilié au 27 rue 4131 cité Zouhour Tunis et au 21 rue Ibn Touloun El Manzah Tunis et à Tunis au n°9 rue Mahmoud El Ranna Bellevue Tunis. (débiteur principal).

Immeuble à vendre : Immeuble dénommé "Sam soufi" objet du titre foncier 130907 Tunis d'une superficie de 710 m² devisée en 710 parts et qui représente un terrain sur lequel est construite une villa composée d'un rez-de-chaussée composé de deux chambres, un salon, une cuisine et une salle de bain. Et un premier étage composé de deux chambres, un grand salon.

Avec un studio en face de la rue Ahmed Touloun et un studio en arrière et des locaux commerciaux dont l'un d'eux est en location au profit de Saiida Rouissi d'un loyer mensuel de 2.800,000.

Ce Terrain se situé en face du terrain d'El Manzah Avenue Charles Nicole à coté de la ligne du métro et l'angle de rue Ahmed Touloun.

Mise à prix : Deux million et quatre cent trente sept milles et huit cent trente huit dinars et 200 millimes (2.437.838.200) majoré des frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu à la chambre des criées prés du tribunal de première instance de Tunis au palais de justice sis à Beb Bnet Tunis le vingt cinq janvier l'an deux mille vingt deux (25/01/2022) à neuf heures du matin et suivants.

Conditions de visite de l'immeuble : Il est permis de visiter les lieux tous les jours de la semaine. Et pour de plus amples renseignements, s'adresser au greffe du Tribunal de Première Instance de Tunis où un cahier des charges a été déposé ou à l'Etude de Maître Salah Fakhfakh, en tant que liquidateur du bureau du maître Mohamed Rekik, Avocat prés la cour de cassation.

Pour pouvoir participer aux enchères le 1/3 de la mise à prix doit être consigné à la caisse des dépôts et des consignations ou un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir l'autorisation des autorités concernées.

2021R03180VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Salah Fakhfakh

Liquidateur du bureau du maître Mohamed Rekik

Avocat prés de la cour de cassation

29 rue de l'Indépendance résidence Meriem 3ème étage bureau 312 Ariana

Tel : 71 723 999

Fax : 71 171 863

M.F : 505183D

Il sera procédé le vingt sept Janvier l'an deux mille vingt deux (27/01/2022) à neuf heures du matin et suivants par devant la chambre des criées prés du tribunal de première instance de Ben Arous au palais de justice sis à Chouchet Radés Ben Arous ci-dessous désignée sous les conditions ci-après :

Partie poursuivante : Société Tunisienne Qatarienne de recouvrement (Matricule Fiscal : 831446B) dont le siège social est à résidence Bartimale centre urbain Nord Tunis représentée par son représentant légal, élisant domicile au bureau de son avocat maître Salah Fakhfakh en tant que liquidateur du bureau du maître Mohamed Rekik, Avocat prés la Cour de cassation, domicilié au 29 rue de l'indépendance résidence Meriem 3ème étage bureau 312 Ariana.

L'avocat poursuivant : maître Salah FakhFakh en tant que liquidateur du bureau du maître Mohamed Rekik, Avocat prés la cour de cassation, domicilié au 29 rue de l'indépendance résidence Meriem 3ème étage bureau 312 Ariana.

Partie poursuivie : La société Ramses de promotion Immobilière SARL, immatriculée au registre de commerce sous le n°B18192000, Matricule Fiscal n°736060BV dont le siége social est situé au 29 rue 18 Janvier 1952 Tunis représentée par son représentant légal, élisant domicile au bureau de son avocat Maître Mohamed Taher Tayeb, domicilié au 34 rue Ali Darghouth Tunis.

Immeuble à vendre : Un terrain nu constructible d'une superficie de 989 m² situé au sud de sabkha séjoumi au bord de la route n°39 Fouchena Ben Arous et qui représente la partelle 31 du titre foncier n° 42069 Ben Arous.

Mise à prix : Deux cent quatre vingt treize milles et neuf cent vingt cinq dinars et 855 millimes (293.925.855) majoré des frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu à la chambre des criées prés du Tribunal de Première instance de Ben Arous au palais de justice sis Chouchet Radés Ben Arous le vingt sept Janvier l'an deux mille vingt deux (27/01/2022) à neuf heures du matin et suivants.

Conditions de visite de l'immeuble : Il est permis de visiter les lieux tous les jours de la semaine. Et pour de plus amples renseignements, s'adresser au greffe du Tribunal de Première Instance de Ben Arous où un cahier des charges a été déposé ou à l'Etude de Maître Salah Fakhfakh, en tant que liquidateur du bureau du maître Mohamed Rekik, Avocat prés la cour de cassation.

Pour pouvoir participer aux enchères le 1/3 de la mise à prix doit être consigné à la caisse des dépôts et des consignations ou un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir l'autorisation des autorités concernées.

2021R03181VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Hannachi Khaoula, avocate

11 Rue Imem Iben Aarafa Jendouba

Tel : 29 911 297

Partie poursuivante :

Les héritiers de Feu Madame Hadda Bent Tijeni Boukhili qui sont :

- Son conjoint Ayed b. Boujemaa Mechergui et ses filles mineures Olfa et Sabrine.

- Ses filles majeurs Lamia Mechergui et Oumaima Mechergui.

- Ses parents Tijeni Boukhili et Roukaya Boukhili résidents tous à Jewawda délégation Farnana Gouvernorat Jendouba.

Avocate poursuivante : Maître Hannachi Khaoula, avocate prés de la cour de cassation, 11 rue Imem Ibn Arafa Jendouba.

Partie poursuivie :

Amara b. Boujemaa b. Saad Mechergui demeurant à Hanchir Hadhil Fernana, représenté par monsieur Adel b. Amara Mechrgui domicile à société PHILBERT Borj Cedria Ben Arous en vertu d'un jugement prononcé par le tribunal de 1ère instance de Jendouba n°3761 du 6/5/2019.

Description des biens saisis et à vendre :

Il s'agit de neufs (9) parcelles de terrains à vocation agricole situées à Jewaweda Oued Barbar délégation Fernena Gouvernorat Jendouba.

Parcelle n°1 : dénommée «ATITIR DHAHRIA» divisée en 2 terrains nus 2 couvrant respectivement 420 m² et 1866 m².

Parcelle n°2 : dénommée «ATITIR GUEBLIA» composée d'un terrain nu de 2750 m².

Parcelle n°3 : dénommée «GUESSIR» composée d'un terrain nu de 3000m²

Parcelle n°4 : dénommée «HENDI KHAMASSINE» composée d'un terrain nu de 3100 m² approximativement, comportant quelques arbres d'oliviers.

Parcelle n°5 : dénommée «EL HaLKa» composée d'un terrain nu couvrant 2000m²

Parcelle n°6 : dénommée «ROUBAA JEDAA» couvrant une superficie de 2670 m² comportant quelques arbres d'oliviers et une construction vétuste et impropre à un quelconque usage.

Parcelle n°7 : dénommée «kODIA» composée de 2 terrains couvrant respectivement 1400 m² (terrain nu) et 300m² (terrain nu comportant quelques arbres d'oliviers)

Parcelle n°8 : dénommée «ZALGAT NAGA» composée d'un terrain nu couvrant 670 m².

Parcelle n°9 : dénommée «OULIJ MAAIEM» composée d'un terrain nu de 4316 m²

Mise à prix : la mise à prix a été fixée à vingt et un mille six cent soixante deux dinars 400 millimes (21.662.400 dinars).

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mardi 25 janvier 2022 à partir de 9 heures du matin devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Jendouba.

Participation aux enchères :

La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers, il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

Visite des lieux :

La visite peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif et pour des plus amples renseignements contacter le secrétariat de la loi de première instance de Jendouba où est déposé le cahier des charges ou à l'étude de l'avocate poursuivante.

2021R03184VEPA1

Vente d'un immeuble suite à une saisie immobilière

1. Le poursuivant :

Comptoir du Bâtiment du Kef "CBK", SARL, inscrit au registre national des entreprises, identifiant unique n°0035351K, représenté par son mandataire légal, domicilié au croisement de la route principale GP8, GP10 la Soukra - Ariana.

2. La partie saisie :

Monsieur Habib Jelali, demeurant Rue Sidi Achour Borj Khalifa Nabeul.

3. Avocat poursuivant :

Maître Mohamed Derouiche, avocat à la cour, titulaire de la CIN n°00601652 du 7/01/1994, identifiant unique n°425565T, demeurant au 151 Avenue la Liberté - Place Pasteur, 1002 - Tunis.

4. Désignation de l'immeuble saisi :

L'immeuble objet de la saisie immobilière est un immeuble non Immatriculé. Il est situé à l'angle de la rue Sidi Achour et la rue Mouaiaa Ibn Abi Soufiane, Nabeul - au coin de la rue Sidi Achour, région Borj Khalifa -

Nabeul. Cette propriété comprend un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage, d'un deuxième étage et d'une terrasse.

Contenance :

- Rez-de-chaussée de 52 m², comprend un local de 45 m² exploité pour la vente de fruits secs et de tabac, un magasin pour le stockage des marchandises, et salle d'eau, il ouvre sur la rue Sidi Achour et rue Mouaiaa Ibn Abi Soufiane, Sidi Achour borj Khalifa - Nabeul ; il comprend aussi un escalier de 7 m², Par lequel il est possible d'atteindre à la fois le premier étage supérieur et le deuxième étage du bâtiment.

- Premier étage de 69 m² comprend un escalier menant au deuxième étage supérieur, et sa superficie couverte de 11 mètres carrés, il comprend également un appartement d'une superficie couverte de 58 mètres carrés et se compose d'un salon, d'une chambre, d'un hall, d'une cuisine et d'une salle d'eau.

- Concernant le deuxième étage de l'immeuble, comprend un escalier menant au toit de l'immeuble d'une superficie couverte de 11 mètres carrés. Cet étage comprend un appartement d'une superficie couverte de 58 mètres carrés composé d'un salon, une chambre, un hall, une cuisine et une salle d'eau.

- Quant à la superficie de la terrasse elle est de 11 mètres carrés

Les limites de la propriété sur laquelle exerce la saisie immobilière.

- Au nord-est : Rue Sidi Achour Borj Khalifa - Nabeul

- Nord Ouest : Rue Mouaiaa Ibn Abi Soufiane borj Khalifa Nabeul.

- Au sud-est : une petite ruelle reliée à la rue Sidi Achour, Borj Khalifa, Nabeul.

- Au sud-ouest : un Immeuble appartenant à des tierces personne.

Tel qu'il ressort du rapport d'expertise judiciaire effectué par monsieur Moncef Mornegui en date du 12/3/2021 en exécution de l'ordonnance sur requête n°55711 décidée par le président du tribunal de 1ère instance de Nabeul du 8/7/2020.

5. Mise à prix :

La mise à prix de l'immeuble est fixée à cent soixante et un mille sept cent quatre vingt treize dinars 237 Millime (161.793,237DT), frais et honoraires en sus, suivant expertise réalisée par monsieur Moncef Mornagui.

6. Date et lieu de l'Adjudication :

Le mercredi 02 février 2022 à partir de 9 heures du matin à la chambre des criées auprès du Tribunal de 1ère instance de Nabeul.

7. Visite de l'immeuble :

L'Immeuble peut être visité tous les jours suivant l'horaire administratif. Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant et prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de Nabeul.

8. Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis des autorisations administratives requises.

2021403189VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un syndic de faillite

Haykel Naffati

RC N° : A12942001

MF : 533395A et 533395P

Par jugement rendu par le Tribunal de première instance Bizerte dans l'affaire n°588 du 30 juin 2015 Mr Mourad Fourati a été désigné syndic de faillite et Mme Imen Mansouri a été nommée juge commissaire. Les créanciers de Mr Haykel Naffati sont appelés à communiquer un état récapitulatif de leurs dettes dument signé ainsi que les pièces justificatives au bureau du syndic sis au Centre Misk Bloc A- 4ème étage - bureau A 18- Montplaisir Tunis, dans un délai de 15 jours à partir de la date de la parution de cette annonce. Un délai additionnel de 60 jours est ajouté pour les créanciers habitants à l'étranger.

2021T01262VEPA2

Entreprises Etudes et Equipement

Nomination d'un syndic de faillite

RC N° : B1101391997

MF : 0006983B

Par jugement rendu par le Tribunal de première instance Bizerte dans l'affaire n°454 du 17 novembre 2015 Mr Mourad Fourati a été désigné syndic de faillite et Mme Rim Zribi a été nommée juge commissaire. Les créanciers d'entreprises Etudes et Equipement sont appelés à communiquer un état récapitulatif de leurs dettes dument signé ainsi que les originaux de leurs pièces justificatives au bureau sis à Centre El Mesk Bloc A 4ème étage Montplaisir Tunis dans un délai de 15 jours à partir de la date de la parution de cette annonce. Un délai additionnel de 60 jours est ajouté pour les créanciers habitants à l'étranger.

2021T01263VEPA2

Avis

Cession de la société Almas Food And Beverage Factory

Société anonyme

Identifiant unique : 1576701 D

Suite au jugement préparatoire du tribunal de première instance de Manouba du 21 décembre 2021 relatif à l'affaire n°114 concernant la société ALMAS FOOD AND BEVERAGE FACTORY, sise à route de mateur km 8 Oued Elil Tunis 2021, il a été décidé ce qui suit :

- La cession de la société Almas Food And Beverage Factory au tiers.

- La nomination de Monsieur Mondher Hamdi en tant qu'administrateur judiciaire pour la cession de ladite société, l'élaboration du cahier des charges sous le contrôle du juge commissaire et la publication de l'avis d'appel d'offres.

- La nomination de Madame Maali Zneydi en tant que juge commissaire.

2021R03173VEPA2

Ouverture de procédure de distribution

République Tunisienne

Ministère de la justice

Tribunal de première instance de l'Ariana

Dossier de distribution n°261

Nous, Insaf Ayari, juge de distribution au tribunal de première instance de l'Ariana,

Vu la décision prise le 4/6/2021 par Mme Fatma Hanafi, président du tribunal de première instance de l'Ariana,

Vu la requête déposée par Maître Latifa Jaidane pour le compte de Tahar Jelassi, Taoufik Dridi et Hana Hamzi, pour les fins de distribution d'un montant consigné,

Vu le certificat de dépôt numéro M002652 du 30/1/2019 mentionnant le montant de 38.000,000 dinars,

Vu les dispositions de l'article 466 du Code de procédure civile et commerciale,

Décidons l'ouverture de la procédure de distribution conformément à la loi.

2021R03189VEPA2

Société «POLREC»

SARL au capital de 220 500,000 dinars

Siège social : Route El Hencha zone industrielle de Jebeniana

Identifiant Unique : 1009682L

En vertu du jugement du tribunal de 1ère instance de Sfax n°8759 du 30 novembre 2021, la société "POLREC" sise à route El Hencha zone industrielle de Jebeniana, a été déclarée en faillite et a fixé la date de cessation de paiement le 19 Mai 2020. Le même Jugement a désigné Monsieur Hatem Kharrat juge commissaire et Monsieur Skander Mezghani syndic de la faillite.

Conformément aux dispositions des articles 530 et 531 du code de commerce, il appartient aux créanciers de présenter leurs titres de créance et le bordereau indicatif au syndic de la faillite sis à l'adresse suivante :

Route de Mahdia Km 1, immeuble Ghorbel, 2ème étage 3002-Sfax, Tél 74 239 695, et ce dans un délai de quinze jours de la date de la publication du présent avis.

2021X01542VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Société KAWARIS.SA

Au capital de 3 300 000 DT

Siège social : Ferme Sidi Toumi-El Menzeh Beni Khalled 8021

RNE : 0447236 Y

Les actionnaires de la société KAWARIS, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 01 février 2022 à 10h au siège de la société - ferme Sidi Toumi Béni Khalled, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et présentation des états financiers clos au 31/8/2021 ;

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissoire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31/8/2021 ;

3) Approbation du rapport de gestion et des états financiers arrêtés au 31/8/2021 ;

4) Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration;

6) Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/8/2021 ;

7) Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021/2022 ;

8) Déclaration de fonctions ;

9) Pouvoirs pour formalités.

2021R03177SANB3

Convocation

Manufacture des Produits Céramiques et dérivés ESSID et Cie sa

Matricule fiscal : 40078 W A M 000

Siège social : Z.I 8011 Dar Chaabane El Fehry

Capital : 5 785 136 Dt

Tous les Administrateurs de la société «Manufacture des Produits Céramiques et dérivés ESSID et Cie sa» sont convoqués à la réunion du Conseil d'administration qui aura lieu le 27/01/2022 à 11h au siège de la société pour ce prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social.

2021R03191SANB3

Convocation

Grès Céramiques Du Cap Bon sa

GCCB Matricule fiscal : 800934S/A/M/000

Société anonyme

Au capital social de 3919239 dt

Siège social : Z.I. Dar Châabane El Fehry

Tous les Administrateurs de la société «Grès Céramique Du Cap Bon sa» sont convoqués à la réunion du Conseil d'administration qui aura lieu le 27/01/2022 à 9h au siège de la société pour ce prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social.

2021R03192SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 26/01/2022

SOCIETE PARETEC

Société anonyme

Au capital de 3.000.000 Dinars

Siège social : 7 Avenue du 15 Octobre Lacagna Ouardia 1009 Tunis

Identifiant Unique : 1092976R

Messieurs les Actionnaires de la société PARETEC sont invités à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 26 janvier 2022 à 10 h, au siège de la Société PARENIN sis au 91 Avenue de Carthage - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Augmentation du capital;

- Mise à jour des statuts.

2022R00001SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

NOUVELLE ENTREPRISE BRISTOL IMMOBILIERE HOTELIERE D'ANIMATION ET DE TOURISME «NEBIHAT»

S.A au capital de 400.000 D

Siège social : Hôtel Riviera Port El Kantaoui - Hammam - Sousse

Messieurs les actionnaires de la NOUVELLE ENTREPRISE BRISTOL IMMOBILIERE HOTELIERE

D'ANIMATION ET DE TOURISME «NEBIHAT», sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 28 janvier 2022 à onze heures au siège social de la société en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion des opérations sociales concernant l'exercice 2020.

2- Lecture des Rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2020.

3- Approbation s'il y a lieu des états financiers de l'exercice 2020.

4- Quitus aux administrateurs.

2021S01469SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE AFROFLEX

SA, au capital de 629 500 Dinars

N°Affiliation CNSS : 219750-45

Identifiant Unique : 0718924Z

Siège social : Avenue Mohamed Chaabouni - Immeuble l'OCEAN BLEU - app 10/3 - Sfax

Messieurs les actionnaires au capital de la SOCIETE AFROFLEX sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire prévue pour le 01 Février 2022 à partir de 15 h au cabinet de l'expert comptable Skander Mezghani, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital,

- Questions diverses.

2021X01543SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE GALVAMETAL

Société anonyme

Au capital de 13 660 000 Dinars Tunisiens

Siège social : 04 Rue de Touraine 1002 cité jardins

Identifiant unique : 1510392C

Les actionnaires de la société GALVAMETAL sont convoqués pour l'assemblée générale extraordinaire devant se tenir le 24/01/2022 à 10h à l'usine sise aux ZI Bouarada II, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivante :

1- Transfert du siège social de 4 rue de Touraine cité les jardins 1002 Tunis à 75 avenue Khair-Eddine Pacha au lot 13 DD HBC Lotissement Enassim, Bourgel, Tunis.

2- Modification corrélative des statuts.

2021403197SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MUTUELLE CENTRALE DE SERVICES AGRICOLES LE "GROUPEMENT" DE MAHDIA

Le Conseil d'Administration de la société Mutuelle Centrale de Services Agricoles le «Groupement» de Mahdia donne avis à ses adhérents que l'assemblée générale ordinaire de l'année 2020 sera tenue le jeudi 27 janvier 2022 à 10h au siège du «Groupement».

L'ordre du jour porte sur les points suivants : - Lecture du rapport moral de l'année 2020 - Lecture du rapport financier de l'année 2020 - Lecture de rapport du commissaire aux comptes de l'année 2020 - discussion des rapports et les proposer pour l'approbation - donner quitus aux membres du conseil d'administration de l'année 2020 - Affectation de commissaire aux comptes des années 2021-2022-2023 - Affectation du résultat.

Le présent avis est considéré comme une convocation personnelle pour chaque adhérent de la société.

2021S01460SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de Base des Services Agricole ESSAFA

El Brij Ain Ghelal

Matricule Fiscal : 0358102 MNM 000

N° d'affiliation CNSS : 175899-38

Messieurs les adhérents sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2020 qui se tiendra le mercredi 19 janvier 2022 à 10 heures du matin au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du conseil d'administration.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

3/ Approbation des rapports du conseil d'administration du commissaire aux comptes.

4/ Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion du dit exercice.

5/ Affectation des résultats.

6/ Mise à jour de la liste des adhérents.

7/ Acceptation de nouveaux adhérents.

8/ Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2021-2022-2023.

9/ Questions diverses.

A défaut de quorum, l'assemblée générale ordinaire se tiendra le 4 février 2022, avec le même ordre du jour.

Compte tenu de l'importance du sujet, nous comptons sur votre présence à l'heure et au lieu convenus.

2021403201SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Mnassri Thamer né le 01/10/1980 titulaire de la CIN n°06051004 délivrée le 24/02/2007 déclare la perte de titre de propriété n°13/73004 du titre foncier n°33220 Sidi Bouzid une attestation de perte a été délivrée sous le numéro 166 par le centre de la Garde nationale de Bir Lahfay à la date de 14/12/2021.

2021R03185DIVD2

Perte de Certificat de propriétaire

Suite à l'attestation de perte n°857 datée le 29/12/2021 déclare Mr. Slim Ben Mohamed Mimoun, titulaire de la carte d'identité nationale n°04029753

émise à Tunis le 27/02/1995 la perte du certificat de propriété n°3/3461 lié au titre foncier n°35947 sise à Monastir.

2021S01462DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr Guenidi Kamel titulaire de la CIN n°04072163 déclare avoir perdu le titre de propriété relatif au titre foncier n°33544 Monastir et n°34472 Monastir situé à Jemmel. Un certificat de perte relatif a été délivré sous le n°862 et 861 daté du 29/12/2021 par le poste de police de Jemmel Nord.

2021S01463DIVD2

Avis

Monsieur Jamel Bouaziz porte à la connaissance du public la perte de son titre d'un terrain de superficie 684 m² contenant une maison sise à la route Manzel Cheker km 4 Sfax. Par conséquent il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du notaire Ben Amira Ezzeddinne à la médina arabe n°7 rue des notaires Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours.

2021X01546DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr Mourad Ben Habib Jmal n° CIN 08176638 déclare qu'il a perdu son contrat de propriété d'un terrain situé à Hencha Sfax rédigé par le notaire Chroudi Nassim daté le 12/4/2010 et qu'il prétend avoir un nouveau titre qui remplace le premier à la preuve de son propriété.

Celui qui prétend avoir un droit à la dite propriété doit inscrire son opposition au bureau d'un notaire Chroudi Nassim place 02 Mars Jebenaina Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette annonce.

2021X01548DIVD2